

PV Séance du Lundi 27 Novembre 2023 à 19h00

Par suite d'une convocation en date du 21 Novembre 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le 27 Novembre 2023 à 19h00, en mairie - salle des mariages sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Étaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr PEREIRA Fabrice, Mme DRAB Sabine, Mme BILLET Dany, Mr GUISSSE Roger, Mr LIAGRE Jean-Paul, , Mme MALINGUE Caroline

Absents excusés ayant donné procuration : Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mme CRASQUIN Christine à Mr JOURDAIN Michel, Mme CODRON Violette à Mr PEREIRA Fabrice, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian, Mme KREPULEC Patricia à Mme BOVAL Régine

Absents excusés : -----

Absents : Mme KOBRZYNSKI Linda, Mr BAYARD Didier,

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mr PEREIRA Fabrice a ainsi été élu secrétaire de séance.

Mr le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les décisions 2023-002 et 003 qu'il a prises depuis la séance du 10 octobre 2023

Délibération n° 1 (2023-020) : Enquête publique « extension du plan d'épandage des boues issues du système d'assainissement de Béthune »

Membres en exercice : 19 Présents : 12 Exprimés 17

Vote : Pour : 17 Contre : 0

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, le dossier d'enquête publique déposé par la Communauté d'Agglomération de l'Artois, concernant une demande d'autorisation environnementale pour l'extension du plan d'épandage des boues issues du système d'assainissement de Béthune.

Ledit projet a été déclaré complet et mis à enquête publique du lundi 13/11/2023 jusqu'au vendredi 15/12/2023 inclus.

Afin de respecter les prescriptions de l'article R181-38 du code de l'environnement, le Conseil municipal doit émettre un avis avant le 29/12/2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE :

- D'émettre un avis favorable à cette demande d'autorisation environnementale relative à l'extension du plan d'épandage des boues issues du système d'assainissement de Béthune

Délibération n° 2 : DM n°1 au BP 2023

Membres en exercice : 19 Présents : 12 Exprimés 17
Vote : Pour : 17 Contre : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédits au sein de la section de fonctionnement afin d'être au plus près des dépenses relatives aux intérêts d'emprunts, restant à mandater

Il propose au Conseil Municipal d'effectuer les modifications suivantes :

- 66111 : + 3 500€
- 61524 : - 3 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :
D'effectuer le virement de crédit suivant :

- 66111 : + 3 500€
- 61524 : - 3 500 €

Délibération n° 3 : Subvention exceptionnelle Sté Francs-Tireurs

Membres en exercice : 19 Présents : 12 Exprimés 17
Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association des francs-tireurs a fortement participé cette année encore à l'organisation et à la gestion de la ducasse communale le 07 octobre dernier et propose donc de lui attribuer une subvention exceptionnelle.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir débattre sur le principe d'octroi d'une subvention ainsi que le cas échéant, sur son montant.

Mr JOURDAIN président de l'association ne prend pas part au vote

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des présents :

- De verser à l'association locale « les francs-tireurs » une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 euros

Délibération n° 4 : Tarifs CLSH Colonies au 01/01/2024

Membres en exercice : 19 Présents : 12 Exprimés 17
Vote : Pour : 17 Contre : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de ré-évaluer les tarifs des CLSH organisés par le SIVOM Communauté du Béthunois, pour l'année 2024

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le conseil municipal **DECIDE** :

- De fixer comme suit les tarifs CLSH à compter du 1^{er} janvier 2024 :
 - Mercredi : journée 30€ - ½ journée sans repas : 17€ - ½ journée avec repas 22€
 - Petites vacances : 20€ / jour / enfant
 - Été primaires/maternels/ados : 20€ / jour / enfant
 - Colonies : 325€ / séjour (inchangé)
- D'appliquer pour les familles bénéficiant des aides aux temps libres (soumises conditions de ressources) la réduction suivante :

- 2.50€/jour/enfant
- D'appliquer pour les fratries les tarifs suivants pour les séjours « Colonies » :
 - 1^{er} enfant : 325 €/séjour
 - 2^{ème} enfant : 315 €/séjour
 - 3^{ème} enfant et suivants : 300€/séjour

Délibération n° 5 : Motion de soutien à l'AMF

Membres en exercice : 19 Présents : 12 Exprimés 17
Vote : Pour : 17 Contre : 0

Mr le Maire expose au conseil municipal le communiqué de l'AMF concernant le projet de révision des paramètres d'évaluation des valeurs locatives, présenté par la Direction Départementale des Finances Publiques.

L'AMF exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences du projet de révision des paramètres d'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels et demande une révision des paramètres d'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels concertée, comprise et véritablement juste dans ses effets et ses conséquences.

Le projet, tel qu'il leur a été présenté par la Direction Départementale des Finances Publiques l'année dernière, prévoit en effet une évolution des tarifs par secteur entraînant de fait une pénalisation identifiée des petits commerces de centre-ville alors que les grandes surfaces commerciales verront, elles, leur imposition diminuer. Une tendance qui va à l'encontre totale des objectifs de valorisation des circuits courts, de redynamisation des centres bourgs, et de lutte contre l'artificialisation, pourtant présentés comme prioritaires en matière de politiques publiques. De plus, l'évolution des valeurs locatives brutes, avant et après réforme, laisse des écarts importants entre les communes, ce qui peut mettre en grande difficulté tant les commerces et entreprises soumis au paiement de la taxe foncière et de la CFE que les communes qui verraient, en cas de baisse, leurs ressources se tarir et se compliquer encore un peu plus le maintien des équilibres budgétaires.

Depuis plusieurs années, les élus n'ont de cesse de relever plusieurs défis, qu'ils soient d'ordre économique, démographique, touristique, écologique, pour redynamiser leurs centres-villes et centres-bourgs et donner envie à leurs concitoyens de rester dans la commune. Si ce projet venait à être adopté et mis en œuvre, ils devront expliquer aux acteurs économiques de leur territoire dont les bases auront augmenté qu'ils ne sont ni responsables de la situation, ni favorables à cette révision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De soutenir les positions de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais qui demande à l'Exécutif :
 - Que cette révision soit effectuée dans une réelle concertation associant pleinement les élu(e)s locaux, comme souhaité ardemment par l'ensemble des associations des Maires et des Intercommunalités de France, de façon à construire véritablement, avec eux, les solutions et paramètres à retenir,
 - Qu'aucune augmentation d'impôt, dans la conjoncture actuelle, ne soit appliquée aux commerçants de centre-ville et centre-bourg, afin de les aider à faire face à la fragilisation du contexte économique, à la mutation du commerce de détail et au développement accéléré du e-commerce,
 - Que chaque maire puisse avoir connaissance des simulations financières du ministère du Budget et des Finances concernant sa commune,
 - Qu'aucune modification fiscale impactant l'ensemble de leurs politiques d'attractivité et de soutien aux commerces ne soient décidées sans qu'ils en aient

mesuré au préalable l'ampleur de façon que soient corrigés, bien en amont, les effets négatifs

INFORMATIONS MUNICIPALES :

Diverses informations sont portées à a connaissance du conseil municipal

- Prime pouvoir d'achat : décret du 31/10/2023 instaure une prime facultative aux personnels territoriaux. Le sujet sera vu lors d'un prochain conseil municipal après avis du comité social territorial
- Fleurissement : comme décidé lors de précédentes séances, de grands pots comme ceux de la rue du savoir ont été achetés et positionnés dans la commune .. Les plantes sont en commande et seront installées dès réception.
- Demande entrainement foot des enfants du club d'Hesdigneul durant la saison d'hiver, au foyer communal ... réponse négative en raison de l'utilisation de la salle par une association locale
- Remerciements de l'association APEI pour la subvention 2023
- Pot de fin d'année avec le personnel communal est fixé au mardi 19 décembre 2023 en mairie à 18h45. Les convocations seront faites dès demain
- La MAIF, assureur de notre commune, ayant décidé de ne plus assurer les collectivités locales, nous sommes toujours en attente du retour chiffré de plusieurs autres compagnies ... la situation s'avère difficile pour bon nombre de communes. Les autorités ont d'ailleurs été alertées sur ce souci
- Le dépôt de gerbe de la Ste Barbe sera fait ce lundi 04 décembre à 11h à la stèle du mineur
- Les enfants des écoles invitent le conseil municipal à participer à leur arbre de Noël le 15/12/2023 à 16h45
- Mme VERPRAET Séverine informe les élus de sa participation à une formation sur les violences familiales, organisée par la sous-préfecture de Béthune. Elle propose d'animer une réunion afin de présenter ce sujet et éventuellement de mettre en place des ateliers afin de sensibiliser le public à ce sujet sensible. Une date sera arrêtée entre élus dans un premier temps et une communication sera ensuite définie pour la population

QUESTIONS DIVERSES :

- Mme VERPRAET demande si le mat d'éclairage rue du marais (endommagé suite à un accident de circulation) sera prochainement réinstallé ... l'endroit est très sombre et donc dangereux d'autant que les jours sont beaucoup plus courts actuellement.
Mr PEREIRA l'informe que le mat a enfin été reçu et qu'il sera donc installé très prochainement par le service E.Public du SIVOM

L'Ordre du Jour étant épuisé, et personne n'ayant d'autre point à aborder, la séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire de Séance



Fabrice PEREIRA

Le Maire,



Gérard OGIEZ